

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 avril 2017

DCM N° 17-04-27-26

Objet : Fusion des écoles maternelle au Pommier Rose et élémentaire de la Seille.

Rapporteur: Mme BORI

L'avis du Conseil Municipal est sollicité à propos de la fusion des écoles maternelle au Pommier Rose (5 classes) 13 rue Christian Pfister, et élémentaire de la Seille (13 classes) 199 avenue André Malraux à Metz.

Suite au départ de la directrice de la maternelle au Pommier Rose, un regroupement a été évoqué avec l'Inspection Académique en 2016 afin de permettre :

- La continuité pédagogique depuis la petite Section de la maternelle jusqu'au CM2,
- L'optimisation de l'utilisation des locaux et l'harmonisation du fonctionnement du groupe scolaire,
- Un seul budget, sans incidence sur la subvention versée, car celle-ci est versée en fonction des effectifs.

D'un commun accord avec les services académiques, il a été décidé de tester le fonctionnement pendant l'année scolaire 2016-2017 qui s'est avéré concluant.

La consultation des conseils d'écoles a été mise en œuvre afin de recueillir leur avis.

Aussi, il est proposé d'accepter la fusion des écoles maternelle au Pommier Rose et élémentaire de la Seille à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le code de l'éducation notamment l'article L.212.1,

VU la circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1^{er} degré,

VU l'avis favorable des conseils d'école,

VU l'avis favorable du Directeur Académique des services de l'Education Nationale de la Moselle en date du 4 janvier 2017,

CONSIDERANT que la fusion des écoles maternelle au pommier Rose et élémentaire de la Seille permettra une continuité pédagogique depuis la classe de Petite Section jusqu'au CM2, qu'elle facilitera l'optimisation de l'utilisation des locaux et l'harmonisation du fonctionnement du groupe scolaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE d'approuver la fusion des écoles maternelle au Pommier Rose et élémentaire de la Seille, à compter de la rentrée 2017/2018.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Vie des Ecoles et Patrimoine
Commissions : Commission Enfance et Education
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 29 Absents : 26 Dont excusés : 16

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ